# DOSSIER DE PRESSE

## Séance plénière :
## Décision Modificative n°2 2026

**Lundi 23 novembre 2026 à 10h**
Salle des délibérations, Hôtel du Département - Place de la Victoire et des Alliés, Châteauroux

**SERVICE PRESSE**
Paul GARY - Attaché de presse
pgary@indre.fr - presse@indre.fr
02 54 08 36 81 - 06 80 59 64 92

LE DÉPARTEMENT INDRE EN BERRY

La Décision Modificative n°2 (ou “DM2”) vise à **finaliser les ajustements budgétaires pour le Département avant la clôture de l’exercice.**

Les nouvelles inscriptions budgétaires répondent aux priorités départementales, notamment en matière d'infrastructures, de soutien aux secteurs sociaux, éducatifs, culturels et sportifs, et dans l’accompagnement des projets communaux.

Cette démarche permet d’**anticiper le budget 2027** pour des secteurs stratégiques, dynamisant l'économie locale en **accélérant la commande publique** et en offrant une **visibilité accrue aux entreprises de travaux publics**.

Cette décision inclut de **nouveaux crédits de fonctionnement** pour le secteur social et 4,9 millions d’euros en autorisations de programme pour les infrastructures routières, les fonds communaux et le soutien à l’économie locale.

## DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2026

**1,83M€** ..... **Budget équilibré de la DM n°2 2026**

**8M€** ..... **Hausse des autorisations de programme pour anticiper 2027**

**À savoir sur les chiffres**

**CP – Crédit de Paiement**
Limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans l’année.
**> C’est le “budget concret”, mobilisé en 2026.**

**AP – Autorisation de Programme**
Enveloppe budgétaire pluriannuelle consacrée à un projet d’investissement (ex : collège, route, équipement).
**> Permet de lancer un projet, avec des paiements étalés sur plusieurs exercices.**

**AE – Autorisation d’Engagement**
Enveloppe pluriannuelle consacrée à une dépense de fonctionnement.
**> Permet d’engager une dépense résultant d’une convention, d’une décision avec exécution sur plusieurs exercices.**

## LES CHIFFRES CLÉS

**+8M€**

Hausse des autorisations de programme pour anticiper 2027

**+1,1M€**

Budget supplémentaire de fonctionnement pour la famille et la solidarité

# 1,83M€

Budget équilibré de la DM2 2026

**+5,6M€**

Investissement dans les infrastructures routières pour 2027

**+1,4M€**

Nouveau plan “confort d’été” pour rafraîchir les collèges



LE DÉPARTEMENT INDRE EN BERRY

# FOCUS : PLAN CONFORT D'ÉTÉ

## Face aux canicules, le Département protège ses collégiens

Suite aux épisodes de canicule de cet été, le Département propose un nouveau plan « confort d'été » pour **rafraîchir ses bâtiments, notamment les collèges.** Le confort d'été est aujourd'hui un axe essentiel des investissements départementaux.

**1 MILLION 1.4 €**
pour lancer ce plan

**Une stratégie en 5 étapes :**


**Réduire les apports en chaleur**


**Conserver la fraîcheur du bâtiment**


**Évacuer la chaleur par la ventilation et la surventilation**


**Optimiser les équipements existants**


**Rafraîchir avec des solutions sobres et ciblées**

### LES PREMIÈRES ACTIONS :

> équipement des centrales de traitement d'air (CTA) en batteries d'eau dans 4 établissements

> 50 000 € d'AP pour les études de l'ESP de Buzançais, afin de passer le site sur pompe à chaleur réversible (bâtiment décarboné et adapté aux canicules)



LE DÉPARTEMENT INDRE EN BERRY

# LA DM N°2 EN DÉTAIL

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Infrastructures routières

**+5 619 000 €** pour anticiper les travaux 2027

### Patrimoine et bâtiments départementaux

**+150 000 €** pour les travaux au Centre d'Entretien et d'Exploitation de la Route de Belâbre

**+80 000 €** pour l'aménagement de deux salles de réunion dans les combles du Centre Colbert

**+50 000 €** pour les études de l'Espace Social de Proximité de Buzançais (Pompe à Chaleur réversible)

### Fonds communaux

**+268 500 €** pour le Fonds Patrimoine (honorer tous les dossiers en instance de complétude, à guichet ouvert)

## FAMILLE ET SOLIDARITÉ

### Enfance et famille

**+150 000 €** pour le placement d'enfants dans des établissements hors Indre, pour lesquels le Département est compétent financièrement (emménagement des parents dans l'Indre)

### Personnes âgées

**+500 000 €** pour les frais de séjour en établissement au titre de l'aide sociale (hausse du nombre de bénéficiaires et du tarif moyen d'hébergement)



LE DÉPARTEMENT INDRE EN BERRY

# LA DM N°2 EN DÉTAIL

## Insertion

**+400 000 €** pour l'allocation RSA :

- Allocataires : 4 920 (janvier) → 5 035 (juillet 2026)
- Montant moyen mensuel versé : +7 %

## Subventions exceptionnelles

**1000 €** au CIDFF de l'Indre (journée d'information sur les violences faites aux femmes en novembre 2026)

**1000 €** au Secours populaire (« journée bonheur en famille »)

# CULTURE, TOURISME ET SPORT

## Patrimoine et tourisme

**+50 000 €** Domaine de Poulaines : subvention exceptionnelle pour restaurer deux communs de la Renaissance. Le domaine est retenu par la Mission Bern comme projet emblématique 2024 de la Région Centre-Val de Loire

**+48 500 €** révisions de prix de la restauration de l'aile et de la tour Est

## Sport

**+27 500 €** acomptes sur les subventions 2027 pour 7 clubs indriens de haut niveau

**+6000 €** Fonds départemental de rénovation des équipements sportifs, pour un mur d'escalade à Déols

# PLAN D'URGENCE AGRICOLE DE L'INDRE 2026

**Crise agricole 2026 : le Département choisit d'agir**

Après la canicule, les orages violents et les pertes de production engendrées : 2026 a été une année éprouvante pour l'agriculture indrienne. **Le Département mobilise ainsi 1 million d'euros pour aider les exploitants les plus touchés et leurs familles,** en complément des dispositifs de l'État et de la Région.




- Un dispositif construit **avec la Chambre d'agriculture et les 4 syndicats agricoles (Jeunes Agriculteurs, FDSEA, Confédération paysanne et Coordination rurale)**

- Géré par la **Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine**, qui **identifie les bénéficiaires et verse les aides**

- Déployé en **3 phases** :

  - **Immédiate :** Pour les agriculteurs dont les difficultés sont déjà connues et identifiées par la MSA. Les aides peuvent être attribuées rapidement

  - **Fin 2026 :** À l'issue des clôtures comptables de fin 2026, pour prendre en compte les situations dont les conséquences financières nécessitent une appréciation complémentaire

  - **Juin 2027 :** À l'issue des clôtures comptables de juin 2027, pour les agriculteurs dont les résultats de l'exercice ne permettront de mesurer pleinement les conséquences de la crise qu'à cette échéance

Les modalités précises de mise en oeuvre seront définies dans la convention à intervenir avec la MSA, dans le respect de ses compétences et de ses règles d'attribution des aides sociales.